



TRAVAILLER DANS
L'ENSEIGNEMENT
OBLIGATOIRE AU NIVEAU
SECONDAIRE SUPÉRIEUR
OU POUR UN
SERVICE PÉDAGOGIQUE

AGRÉGATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR (AESS)

Vous êtes détenteur ou détentrice d'un master universitaire et désirez vous orienter vers l'enseignement, ou intégrer un service de formation et d'encadrement vous demandant un titre pédagogique ?

Que vous soyez récemment diplômé-e ou que vous souhaitiez réinventer votre carrière, vous pouvez suivre l'Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (AESS) pour y parvenir.

Objectif des études

L'Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur permet aux détenteurs d'un master universitaire d'obtenir un titre pédagogique.

Le programme permet à l'étudiant de se préparer aux multiples facettes du métier d'enseignant, ou de responsable pédagogique. Il met l'accent sur la transposition didactique des contenus à enseigner, la gestion du groupe et de l'élève, la dimension affective, psychologique et sociale du métier d'enseignant, et ouvre des perspectives quant aux nouveaux défis auxquels sont confrontés les enseignants sur le terrain.

L'AESS octroie le titre professionnel d'Agrégé de l'enseignement secondaire supérieur.

Débouchés

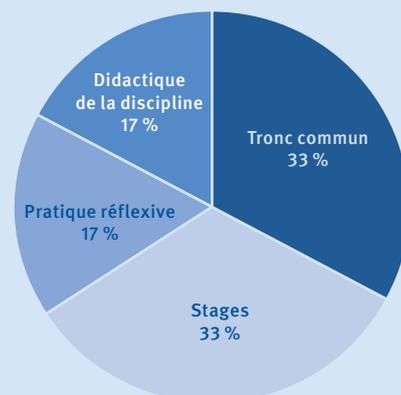
L'AESS permet d'exercer le métier d'enseignant de la 4^e à la 6^e année du secondaire supérieur.

Quelles fonctions pour mon diplôme ?

La Fédération Wallonie-Bruxelles Enseignement met à votre disposition un **moteur de recherche** tenant compte de votre formation et de vos acquis : enseignement.be

Le titre permet également d'évoluer dans tout service axé sur la transmission des savoirs ou l'animation : éducation permanente, musées et centres culturels, services de formation dans le privé comme le public.

Structure du cursus



TRONC COMMUN :

- « Aspects socio-historiques, psychologiques, culturels, éthiques et de neutralité de l'enseignement » : 5 ECTS
- Pédagogie et didactique, aspects généraux : 5 ECTS

PARTIE SPÉCIFIQUE À LA DISCIPLINE* :

- Didactique de la discipline : 5 ECTS
- Pratique réflexive : 5 ECTS
- Stages : 10 ECTS

*La proportion réservée à chaque partie du cursus spécifique à la discipline peut légèrement varier d'un programme à l'autre.

Les activités pratiques liées à l'Agrégation comprennent différents stages mais également des exercices préalables aux stages, une séance d'évaluation en communication verbale, ainsi que des séminaires de pratique réflexive permettant de prendre conscience de sa manière d'agir et de réagir en situation professionnelle ou formative.

Retrouvez l'ensemble des Agrégations organisées à l'ULB [dans le catalogue des programmes](#).

Agrégations organisées à l'ULB

Faculté de Philosophie et Sciences sociales :

- [Histoire](#)
- [Histoire de l'art et Archéologie](#)
- [Musicologie](#)
- [Philosophie](#)
- [Sciences politiques et sociales](#)

Faculté de Lettres, Traduction et Communication :

- [Langues et lettres françaises et romanes](#)
- [Langues et lettres françaises et romanes - FLE](#)
- [Langues et lettres classiques](#)
- [Langues et lettres modernes](#)
- [Langues et lettres germaniques](#)
- [Langues et lettres slaves](#)
- [Langues et lettres orientales](#)
- [Arts du spectacle](#)
- [Information et Communication](#)

Solvay Brussels School of Economics & Management :

- [Sciences économiques et de gestion](#)

Faculté des Sciences Psychologiques & de l'Éducation :

- [Sciences Psychologiques et de l'Éducation](#)

Faculté des Sciences :

- [Bioingénieur](#)
- [Sciences biologiques](#)
- [Sciences chimiques](#)
- [Sciences géographiques](#)
- [Sciences mathématiques](#)
- [Sciences physiques](#)
- [Sciences informatiques](#)

École polytechnique de Bruxelles :

- [Sciences de l'ingénieur](#)

Faculté de Médecine :

- [Sciences biomédicales](#)

Faculté de Pharmacie :

- [Sciences pharmaceutiques](#)

Faculté des Sciences de la Motricité :

- [Éducation physique](#)

École de Santé Publique :

- [Santé publique](#)

Horaire

L'AESS est organisée en horaire aménagé.

Durée des études

L'Agrégation (30 ECTS) est un programme d'un an. Il est cependant possible d'introduire une demande d'étalement, afin de suivre le programme sur deux ans.

Conditions d'accès

L'AESS est un programme de formation à suivre après un master 120 ECTS (ou 60 ECTS dans certains cas).

Pour tout renseignement complémentaire sur les conditions d'accès, consultez [le catalogue des programmes en ligne](#).

Contacts

[Secrétariat du tronc commun ou de la faculté de référence pour le programme choisi](#).

Pour plus d'information :

- Catalogue des programmes : www.ulb.be/programme
- Portail dédié à la formation des enseignants et acteurs de l'éducation : education.ulb.be
- Auprès de la faculté compétente pour la filière choisie

